



DÉCISION MUNICIPALE

N° 2024 – 42

En date du 15 avril 2024

Objet : Contrat d'éco-pâturage passé avec la Bergerie de L'Ysieux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.1111-1

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant que ce marché est d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes et peut donc être passé de gré à gré sans publicité ni mise en concurrence en application des dispositions de l'article R.2122-8 du code de la commande publique

Considérant que ce contrat d'éco-pâturage correspond parfaitement aux objectifs de la municipalité en matière d'Environnement

Le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : **De signer** le contrat avec la Bergerie de l'Ysieux, représentée par Monsieur Luc Giustiniani, Entrepreneur individuel, 26 rue du Vieux chemin de Paris - 95270 Luzarches Siret 399 705 151 00054.

Article 2 : **Dit** que le montant annuel de la prestation s'élève à 5 000€ HT, soit 30 000€ HT sur 6 ans.

Article 3 : **Dit** que le contrat ne prévoit aucune clause d'indexation du montant de la prestation annuelle

Article 4 : **Précise** que ce contrat est conclu pour une durée de 6 ans à compter du 15 avril 2024, soit jusqu'au 14 avril 2030.

Article 5 : **Dit** que ces dépenses sont imputées sur le budget principal de la commune – chapitre 011.



2024

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX

Maire

Date de notification : 17/04/2024

Date de transmission au représentant de l'Etat : 16/04/2024

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 16/04/2024